

SEANCE du 25 juin 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix neuf juin deux mil douze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET,, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ,, Gilberte DENIEL, Francis ROBERT

Sébastien LYS a donné pouvoir à Mr Laurent PEREZ

ETAIENT ABSENTS : Jean LAROSE, Coenraad TER KUILE et Jacky VERDON

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Emprunt tracteur
- Consolidation de la ligne de crédit
- Vote des subventions aux associations
- Amélioration de la voirie communale 2012
- Questions diverses

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes pour l'année 2012.

SUBVENTIONS ART 6574	Subvention allouée
USEP	200
FC2M (football)	3300
Au Fil des Autres	150
Judo Club	100
Crea-Team (caisses à savon)	500
Usagers du port	100
La Barbouille	100
Les Par Chemins	100
ACCA	100
Comité des fêtes	1000
Office de Tourisme	1000
VALERIE Séverine	50

EMPRUNT « Divers investissements de la commune et du port »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le Crédit Agricole pour faire une offre de prêt de 200 000 € pour financer les divers investissements de la commune et du port.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte :

- montant du financement : 200 000 €
- durée : 15 ans
- Taux en vigueur au 05/06/2012 (TCI) 6,22 % sur 15 ans soit une échéance constante de 20 889,58 €.
- Frais de dossier : 0,15 % du montant avec un minimum de 150 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- Parts sociales : néant.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer le contrat de prêt à venir.

FINANCEMENT DU TRACTEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition du tracteur agricole CLAAS de type ARION 410, il a demandé à CLAAS Réseau Agricole de lui faire une proposition pour un prêt de 43 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte :

- Montant de l'investissement : 43 000 €
- Durée du contrat : 60 mois
- règlement des échéances : par mandatement à 30 jours échu
- Taux client de la proposition financière : TEG = 5,022 %
- Nombre d'échéances : 20
- Périodicité : trimestrielle
- Montant 2 437,20 €
- Frais de montant : 130 € HT

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer le contrat de prêt à venir.

PROPOSITION PHOTOCOPIEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition pour échanger notre photocopieur et notre duplicateur.

L'étude comparative montre que nous payons aujourd'hui 8 471,90 € pour nos deux copieurs et que l'offre commerciale propose un coût total pour le nouveau copieur de 11 226 € par an.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal refuse la proposition commerciale.

MINOTERIE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du bâtiment principal de la minoterie et de ses annexes sont trop importants pour être supportés par le budget de la commune.

Dans ces conditions, il propose au Conseil Municipal de mettre en vente ces bâtiments et précise qu'en raison de l'utilisation du droit de préemption pour l'acquisition de ces immeubles, la vente doit être proposée en priorité au premier acheteur (évincé par le droit de préemption).

Mme Ann-Sofie STRAGIER accepte d'acheter le bâtiment principal..

Dans le compromis de vente initial, l'ensemble des bâtiments y compris les hangars Rue de l'Europe avait été acheté au prix de 220 000 € dont 40 000 € pour la parcelle AD 642, ce qui représente un coût pour le reste de l'ensemble immobilier de 180 000 €.

Sur cet ensemble immobilier, la commune décide de conserver les parcelles AD 15 – 538 – 572 – 575 – 576 – 585 – 643 avec les hangars. L'estimation des domaines pour la partie que la commune désire conserver est d'environ 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, par 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- 1) de conserver les parcelles sus mentionnées pour une valeur de 27 000 € (marge d'appréciation de 10 %)
- 2) de vendre à Mme Ann-Sofie STRAGIER la parcelle AD 624 pour une somme de 180 000 € - 27 000 € = 153 000 €
- 3) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents à cet effet.

la séance est levée à 22 h 45.